

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mil dix-neuf, le 05 février à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 30 janvier 2019, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Dominique CANNESSON, Calixte TIENDREBEOGO, Pascal COULON, Karina GUERRIER, Dominique BARON, David LOUBARESSE.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Cécile GIBBES a donné procuration à Jean-Luc GAUDIN, Mélanie JOUET a donné procuration à Frédéric TREGUIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Cécile GIBBES, Mélanie JOUET.

ABSENTS : Karine RICHARD, Catherine SEIGNEUR, Valérie DERISBOURG, Audrey MARCHIX, Bérengère TURMEL, Antoine CRENN, Amélie BERNARD.

SECRETARE : Pascal COULON.

**2019-10 Finances – Attribution de subventions aux écoles de Pont-Péan –
Année 2019**

Muriel BLOUIN, adjointe à l'éducation, présente le dossier :

- Crédits fournitures scolaires
- Crédits matériel pédagogique collectif
- Crédits transports scolaires et sorties
- Crédits classe de découverte – Divers

Dans le cadre de l'attribution des subventions scolaires 2019, il est rappelé que les crédits « fournitures et équipements scolaires » sont calculés au prorata du nombre d'enfants scolarisés :

- Ecole maternelle 158 élèves
- Ecole élémentaire 260 élèves

Le crédit prévu pour l'achat de matériel pédagogique collectif est, quant à lui, calculé au prorata du nombre de classes :

- Ecole maternelle 6 classes
- Ecole élémentaire 11 classes

Après examen, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes à l'école de la commune :

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le

ID : 035-213503634-20190213-2019_10-DE

Ecole maternelle :

Frais de fonctionnement Ecole Maternelle (211)		Crédits alloués en 2018			Crédits proposés pour 2019		
Compte	Libellé comptable	BP 2018	Observations	CA 2018 REEL	BP 2019 proposé	Observations	
60623	Alimentation - Réceptions	218,00 €	Alimentation: 167 élèves x 1,30 €	191,44 €	206,00 €	Alimentation: 158 élèves x 1,30 €	
60632	Fournitures de petit équipement	3 080,00 €	Matériel pédagogique: 3 080 € (6 classes x 513 €) - impact marche mutualise RM -10%	2 938,04 €	3 860,00 €	2 772,00 €	SOIT -10% Matériel pédagogique
		370,00 €	Bibliothèque - livres	369,59 €		333,00 €	SOIT -10% Bibliothèque, livre - BCD
		200,00 €	Pièces détachées vélo	198,25 €		350,00 €	soit +150€ Pièces détachées vélos
		450,00 €	Petit matériel collectif	449,09 €		405,00 €	SOIT -10% Petit matériel collectif
6064	Fournitures administratives	150,00 €	Fournitures de bureau - impact marche mutualise RM -10%	149,95 €	143,00 €	SOIT -5% Fournitures de bureau	
6067	Fournitures scolaires	4 342,00 €	Fournitures scolaires: 167 élèves x 26€ - impact marche mutualise RM - 10%	4 341,93 €	3 908,00 €	SOIT -10% Fournitures scolaires:	
6182	Documentation générale et technique	220,00 €	Abonnements	182,85 €	220,00 €	Abonnements	
6188	Autres frais divers	3 507,00 €	167 élèves X 21€ (distinction avec projet d'école)	3 507,00 €	3 318,00 €	158 élèves X 21€ (distinction avec projet d'école)	
6248	Transports divers	2 255,00 €	Transports USEP, Rennes musée, Beausoleil, Sorties fin d'année - 13,50 € par élève	2 204,90 €	2 133,00 €	Transports USEP, Rennes musée, Beausoleil, Sorties fin d'année - 13,50 € par élève	
6574	subventions	2 000,00 €	Projet école	2 000,00 €	2 000,00 €	Projet école	
TOTAL		16 792,00 €	soit 100,55 par élève	16 533,04 €	15 788,00 €	soit 99,92 € par élève	

Ecole primaire :

Frais de fonctionnement Ecole Élémentaire (212)		Crédits alloués en 2018			Crédits proposés pour 2019	
Compte Crédits scolaires	Libellé comptable	BP 2018	Observations	CA 2018 REEL	BP 2019 proposé	Observations
60632	Fournitures de petit équipement	2 090,00 €	190 € (-10% MARCHÉ MUTUALISÉ RM) x 11 CLASSES	2 023,14 €	1 881,00 €	SOIT -10% Matériel Pédagogique
		540,00 €	BCD (200 € de moins pour mettre en arts visuels)	522,19 €	486,00 €	SOIT -10% BCD
6064	Fournitures administratives	200,00 €	Fournitures de bureau (-10% MARCHÉ MUTUALISÉ RM)	199,55 €	190,00 €	SOIT -5% Fourniture bureau
		800,00 €	Fournitures arts visuels (-10% MARCHÉ MUTUALISÉ RM)	675,62 €	720,00 €	SOIT -10% Arts visuels
6067	Fournitures scolaires	8 149,00 €	Fournitures scolaires: 29€ (- 10% MARCHÉ MUTUALISÉ RM) x 281 élèves	8 137,64 €	7 335,00 €	SOIT -10%
6182	Documentation générale et tech	660,00 €	Abonnement: 60 € x 11 classes	635,98 €	660,00 €	Abonnement: 60 € x 11 classes
6188	Autres frais divers	2 107,50 €	Animations sorties: 7,50 € X 281 élèves	1 902,20 €	1 950,00 €	Animations sorties: 7,50 € X 260 élèves
6188	Autres frais divers	200,00 €	Initiation aux gestes de 1 ^{er} secours	300,00 €	300,00 €	
6248	Transports divers	3 793,50 €	Frais de transports pour sorties: 13,50 € x 281 élèves	3 872,70 €	3 510,00 €	Frais de transports pour sorties: 13,50 € x 260 élèves
6574	Subvention de fonctionnement	2 600,00 €	Projet école	2 600,00 €	2 600,00 €	Projet école
6574	Subvention de fonctionnement	4 000,00 €	Classe de découverte	4 000,00 €	4 000,00 €	Classe de découverte
TOTAL		25 140,00 €	soit 89,47€ par élève (hors piscine)	24 869,02 €	23 532,00 €	soit 90,50 € par élève (hors piscine)

6248	transport piscine	3 552,00 €	Frais de transport à la piscine: 55,50 € x 64 transports (1 aller et 1 retour)	1 677,00 €	1 700,00 €	56,50 € par transport x 30 allers retour
6188	entrées piscine	5 625,00 €	Entrées piscine: 173,20 € le créneau piscine * 64 créneaux	5 403,60 €	5 562,00 €	92,70€ *2 créneau x 30 créneaux
		9 177,00 €		7 080,60 €	7 262 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'allouer à l'école Lucie Aubrac de Pont-Péan en 2019 les subventions scolaires présentées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser à l'école maternelle 2 000€ au titre du projet d'école
- Autorise Monsieur le Maire à verser à l'école primaire 2 600 € au titre du projet d'école

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte certifié exécutoire :

Affiché en Mairie le : 06 février 2019

Pour copie conforme, en Mairie, le 06 février 2019

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN

